

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 09/10/2017 - 19:14

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CHU-Hôpitaux de Rouen

Correspondant : Mme La Directrice Générale, 1 rue de Germont, 76031 Rouen cedex, tél. : 02 32 88 80 23, télécopieur : 02 32 88 81 40, courriel : cellule.marches@chu-rouen.fr, adresse internet : <http://marches-publics.gouv.fr>, adresse internet du profil acheteur : <http://marches-publics.gouv.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Santé

Objet du marché : COMMANDE PUBLIQUE ARTISTIQUE VISANT A LA PRODUCTION D'OeUVRES DANS LE NOUVEL ACCUEIL DE L'HOPITAL CHARLES-NICOLLE

Catégorie de services : 26

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 92311000

Lieu d'exécution et de livraison : CHu-Hôpitaux de Rouen, 76000 Rouen

Code NUTS : FRD22

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- La présente consultation a pour objet la production d'oeuvres dans le nouvel accueil principal de l'hôpital Charles-Nicolle.

Le marché concerne la conception, la réalisation et l'installation d'une oeuvre pérenne, en partenariat avec le ministère de la Culture et de la communication au titre de la commande publique artistique.

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : L'ensemble des prestations devant être réalisées sont décrites au cahier des charges.
- Valeur estimée (HT) : 100000 euros (Euros)

Prestations divisées en lots : non

Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) : 01 mars 2018

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les dépenses relatives au présent marché public sont financées par imputation au budget propre du CHU-Hôpitaux de Rouen.

Le mode de règlement choisi par la personne publique est le virement, dans le délai global de paiement de 50 jours et dans les conditions fixées au CCP.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché public peut être conclu soit avec un opérateur économique individuel, soit avec un groupement d'opérateurs économiques.

En cas de candidature sous forme de groupement, il est rappelé que la lettre de candidature (DC1) doit être signée par tous les membres du groupement. Il doit aussi impérativement préciser la désignation du mandataire, qui sera le seul interlocuteur du groupement pour le CHU-Hôpitaux de Rouen.

Chaque membre du groupement joint à sa candidature toutes les pièces demandées au présent règlement, sous peine d'élimination du groupement dans sa totalité.

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) public(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Forme juridique que devra revêtir les groupements d'opérateurs économiques, attributaires du marché public :

Pour assurer la bonne exécution du marché et en raison de la nécessité d'assurer la continuité du service public hospitalier, le mandataire d'un groupement conjoint devra être solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution du marché public. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

- Critères de sélection des candidatures : Cette sélection sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Situation juridique - références requises : Un dossier artistique comprenant la démarche artistique, visuels des oeuvres significatives et notamment s'il a réalisé des commandes publiques (ou commande artistique hors dispositif commande publique).
- Capacité économique et financière - références requises : Le chiffre d'affaire global réalisé aux cours des trois derniers exercices et la part du chiffre d'affaire liée au service objet du présent marché public au cours des 3 derniers exercices

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Aucun niveau spécifique minimal exigé.

- Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Un CV indiquant ses éléments biographiques et ses titres d'études et professionnels (en cas de groupement un CV pour chaque membre du groupement) ;

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : Aucun niveau spécifique minimal exigé.

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Nombre de candidats :

- Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 2
- Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 10
- Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :
 - Critère 1 : Qualité artistique du dossier de candidature (60%), à partir de l'analyse du dossier artistique, une attention particulière sera portée à l'engagement du candidat dans une démarche artistique contemporaine ;
 - Critère 2 : Eléments biographiques et ses titres d'études et professionnels (30%), à partir de l'analyse du CV;
 - Critère 3 : Capacité économique et financière du candidat sur la base du chiffre d'affaire global réalisé aux cours des trois derniers exercices et la part du chiffre d'affaire liée au service objet du présent marché public au cours des 3 derniers exercices (10 %).

Si le nombre de candidats satisfaisants aux critères de sélection est inférieur au nombre minimum , le CHU de Rouen poursuivra la procédure avec les candidats ayant les capacités requises.

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des candidatures : 13 novembre 2017 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 12 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : Culture-FB-Commande artistique

Renseignements complémentaires : Pour la phase candidature :

le candidat devra remettre :

- La lettre de candidature modèle DC1, ou équivalent ;
- La déclaration du candidat modèle DC2, ou équivalent ;
- Le chiffre d'affaire global réalisé aux cours des trois derniers exercices et la part du chiffre d'affaire liée au service objet du présent marché public au cours des 3 derniers exercices ;
- Un CV indiquant ses éléments biographiques et ses titres d'études et professionnels (en cas de groupement un CV pour chaque membre du groupement) ;
- Un dossier artistique comprenant la démarche artistique, visuels des oeuvres significatives et notamment s'il a réalisé des commandes publiques (ou commande artistique hors dispositif commande publique).
- Toute pièce permettant de prouver que le candidat est en règle avec ses obligations sociales et fiscales (pour la sécurité sociale : numéro d'ordre de la Maison des Artistes ou de l'AGESSA ou autre équivalent étranger ; pour les obligations fiscales : n° de Siret ou équivalent étranger ou toute autre pièce prouvant que le candidat est en règle avec ses obligations fiscales).

La date prévisionnelle de démarrage est donnée à titre indicatif.

Les soumissionnaires doivent impérativement choisir pour leur réponse entre :

-Soit la transmission par voie dématérialisée/électronique. Les soumissionnaires peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : "copie de sauvegarde"-l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise (cf règlement de consultation).

-Soit la transmission par voie postale,

-Soit la transmission en main propre.

Une visite des locaux est possible pour tous les candidats .

Les candidats pourront prendre contact avec Mme QUESSANDIER déléguée culturelle (Tel : 02 32 88 85 47) pour fixer la date de la visite.

Le marché est conclu pour une durée allant de sa date de notification au titulaire jusqu'à la réception définitive sans réserve de l'oeuvre d'art sur site.

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée ouverte, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La procédure se décline de la manière suivante :

- Une phase n°1 : sélection des candidatures ;

- Une phase n°2 : sélection de l'offre parmi les candidats retenus.

Le CHU de Rouen invitera simultanément par écrit les 10 candidats admis à soumissionner. Les modalités de présentation des offres, la date limite de remise des offres, les modalités d'examen des offres seront précisées dans l'invitation des candidats à soumissionner à laquelle seront joints les pièces de la consultation.

La procédure donnera lieu à une première phase de négociation avec l'intégralité des soumissionnaires.

A titre prévisionnel les auditions des 10 offres se dérouleront le 28 novembre 2017.

La procédure donnera lieu ensuite à une seconde phase négociation avec les 5 offres arrivées en tête à l'issue de l'analyse des offres sur la base des critères d'analyses des offres.

Les 5 soumissionnaires recevront une prime forfaitaire, fixe non révisable de 5 000 euro(s) chacun dont les conditions seront précisées dans la lettre d'invitation.

Le contenu du dossier de l'offre négociée sera précisé dans le courrier d'invitation à négocier : croquis, photos, maquette et tous documents graphiques permettant une bonne compréhension de la proposition artistique par le CHU de Rouen. Outre les déplacements nécessaires, cette prime inclut également les prestations ou expertises que l'artiste mettra en oeuvre pour la réalisation de son étude et tous les frais de conception et de fabrication des documents.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09 octobre 2017

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : télécopieur : 02 32 88 81 40, adresse internet : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : CHU-Hôpitaux de Rouen Cellule des marchés publics, 1 rue de Germont,, 76031 Rouen cedex, tél. : 02 32 88 80 23, télécopieur : 02 32 88 81 40, courriel : cellule.marches@chu-rouen.fr, adresse internet : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : CHU-Hôpitaux de Rouen Cellule des marchés publics, 1 rue de Germont,, 76031 Rouen cedex, courriel : cellule.marches@chu-rouen.fr, adresse internet : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises pour la phase de candidature est remis gratuitement à chaque opérateur économique qui en fait la demande.

A) Les soumissionnaires ont la possibilité de télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son intégralité à l'adresse Internet du profil acheteur suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

B) Le soumissionnaire peut également obtenir le DCE en adressant sa demande à :

Monsieur le Directeur des Achats, de l'Hôtellerie, de la Logistique et l'Ingénierie Biomédicale du CHU-Hôpitaux de Rouen 1, Rue de Germont Cour d'Honneur - Porte 5 - 76 031 ROUEN Cedex

Ou en adressant sa demande par fax au 02.32.88.81.40

Date limite d'obtention : 13 novembre 2017 à 16 h 00

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen,, 53, Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, tél. : 02 32 08 12 70, télécopieur : 02 32 08 12 71, courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Détails d'introduction des recours : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne.

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3184070**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 76 - Seine-Maritime